

Renforcer la prévention au sein des TPE/PME

19

Éléments de contexte

La région Normandie se distingue par une surreprésentation des TPE dans son tissu économique par rapport à la moyenne nationale. Malgré l'obligation légale, un peu moins de la moitié des employeurs interrogés avaient élaboré ou actualisé leur document unique d'évaluation des risques en 2016 (étude DARES 2019). Ce constat est d'autant plus vrai s'agissant des TPE qui sont encore trop éloignées des outils de prévention des risques professionnels et qui peuvent percevoir la démarche d'évaluation comme une contrainte réglementaire. L'idée est de porter un message positif de la prévention comme facteur de performance globale de l'entreprise.

Or, pour être efficace, ce message doit être relayé par les acteurs de proximité des TPE. L'objectif est de poursuivre les actions de promotion de la culture de prévention initiées par le PRST 3 et en porter de nouvelles en s'appuyant sur un réseau d'acteurs élargi. Enfin, une action particulière de prévention visera le secteur des travaux forestiers qui se distingue par une situation dégradée en matière d'accidents du travail.

ACTIONS

Promouvoir les outils créés dans le cadre du PRST 3 auprès des préventeurs et valoriser les missions d'appui à la prévention des SPSTI

Contenu de l'action : Évaluer et poursuivre la diffusion du film de promotion de la culture de prévention et des outils sur les enjeux de la fiche d'entreprise (affiche et guide de rédaction).

TEMPORALITÉ : 2022 - 2023

Effectuer une phase de recensement des relais de proximité et des autres outils adaptés aux TPE/PME

Contenu de l'action : Réaliser un annuaire de l'ensemble des acteurs de proximité des TPE/PME (notamment SPST, experts-comptables, organisations professionnelles, chambres consulaires...) et une bible d'outils de prévention adaptés à ce type d'entreprise.

TEMPORALITÉ : 2023

Structurer les circuits d'information entre acteurs de la santé au travail et de la prévention

Contenu de l'action : Communiquer de façon plus efficace entre préventeurs et acteurs de la santé au travail pour poursuivre le partage régulier d'informations et atteindre les TPE/PME.

TEMPORALITÉ : 2023

Organiser des réunions de sensibilisation à destination des autres relais de proximité

Contenu de l'action : Outiller les acteurs relais que sont les experts-comptables, les organisations professionnelles, chambres consulaires...

TEMPORALITÉ : 2023 - 2024

Renforcer l'action de prévention des risques engagée vers les TPE sylvicoles et forestières

Contenu de l'action : Dans le cadre du contrat de filière bois-forêt, élaborer un outil simple permettant aux TPE du secteur de répondre aux exigences réglementaires multiples

TEMPORALITÉ : 2022 - 2024



Public cible

TPE/PME et leurs acteurs relais, préventeurs institutionnels et SPST

Pilotes

U2P, PRESANSE

Contributeurs

OPPBTP, CARSAT, DREETS, PRESANSE, SANTE BTP, CPME, FRSEA, CFDT



Intégrer les enjeux de la prévention et de la santé au travail dans la formation initiale et continue

Éléments de contexte

Le plan pour la prévention des AT graves et mortels 2022-2025, dresse le constat que les jeunes et les nouveaux embauchés sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience ou de leur méconnaissance de leur nouvel environnement de travail. Selon l'INRS⁸, les jeunes de moins de 25 ans sont d'autant moins exposés aux accidents de travail qu'ils ont été formés à la santé-sécurité au travail. La sinistralité des salariés intérimaires est également nettement plus forte que les autres salariés.

Intervenir aux étapes clés de la formation, tant initiale que continue, pour renforcer la prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour faire des salariés et des dirigeants de demain des acteurs de la santé au travail. En outre, l'accueil au sein des entreprises, des salariés les plus vulnérables, doit être renforcé en s'appuyant notamment sur le salarié désigné compétent pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels. Il s'agira de viser certains secteurs que sont le secteur agricole et le BTP.

ACTIONS

Construire des modules de formation initiale et continue sur la culture de prévention

Contenu de l'action : A partir d'un recensement des actions déjà en cours et des besoins exprimés, élaborer avec les partenaires de l'enseignement et les préventeurs des secteurs des modules de formation initiale à destination notamment des apprentis. Pour le secteur agricole, décliner en région la convention nationale de l'enseignement agricole et développer des conventions de partenariat avec les établissements d'enseignement agricole.

TEMPORALITÉ : 2022 - 2023

Améliorer l'accueil des nouveaux embauchés

Contenu de l'action : Construire une fiche réflexe sur l'importance de la formation à la sécurité des nouveaux embauchés (salariés et travailleurs temporaires) ; la distribuer auprès des SPST pour diffusion lors du suivi individuel des salariés. Valoriser le cahier de l'accueillant (outil CARSAT) pour l'embauche de nouveaux salariés.

TEMPORALITÉ : 2023 - 2025

Promouvoir le rôle du salarié désigné compétent

Contenu de l'action : Faire connaître le rôle du salarié compétent pour la prévention des risques professionnels, encore méconnu dans les TPE/PME, à l'occasion d'un sondage sur leur désignation au sein des entreprises adhérentes des SPSTI.

TEMPORALITÉ : 2023



Public cible

Apprentis, intérimaires, nouveaux embauchés, TPE/PME

Pilotes

U2P, PRESANSE

Contributeurs

OPPBTP, CARSAT, DREETS, PRESANSE, SANTE BTP, CPME, FRSEA, CFDT



⁸ Accidents du travail chez les jeunes : la formation initiale en SST joue-t-elle un rôle préventif ? INRS revue sept.2018